

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2020

= - - - =

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Mario DONA, Maire,

Etaient présents : Monsieur Adep YOUNOUS, Madame Annick BOULLARD, Monsieur Jean-Marc GILLET, Madame Marie-Christine BERLEZ, Messieurs Christian ADAM, Richard CROISY, Claude GIFFARD, Mesdames Marie-Thérèse KASPERSKI, Christelle OBRY, Mélanie BOUCHER, Tiphany DEPOILLY, Marie-Pierre VITTU, Messieurs Sébastien QUENEUILLE et Gianni LELONG.

Monsieur Gillet a été nommé secrétaire de séance

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1) Constitution des Commissions Communales et composition
- 2) Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- 3) Désignation des élus au CCAS
- 4) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- 5) Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- 6) Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 7) Achat d'une signature électronique pour le Maire
- 8) Questions diverses

1) Constitution des Commissions Communales et composition

a) Commissions Communales permanentes :

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions municipales permanentes, en début de mandat, pour étudier et instruire des dossiers, émettre des avis et des conseils. Il s'agit d'instances consultatives composées exclusivement de conseillers municipaux qui n'ont pas de pouvoir de décision, ce pouvoir appartenant au Conseil Municipal.

Étalondes étant une commune de plus de 1.000 habitants, les commissions doivent être composées de manière à ce que la représentation proportionnelle soit assurée et que chaque tendance dispose d'au moins un conseiller municipal dans chaque commission.

Au vu de cet exposé, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 7 commissions permanentes et d'en fixer le nombre de membres comme suit, sachant que Monsieur le Maire est le président de droit de chacune d'elle :

- Commission Actions Sociales, Solidarité : 6 membres (dont le Maire)
- Commission Sécurité des Biens, des Personnes et Routière : 9 membres (dont le Maire)
- Commission Urbanisme, Bâtiments, Travaux et Patrimoine : 9 membres (dont le Maire)
- Commission Développement Durable : 8 membres (dont le Maire)
- Commission Information, Communication, Ecoute et Proximité : 8 membres (dont le Maire)
- Commission Vie Associative, Fêtes, Cérémonies et sports : 9 membres (dont le Maire)
- Commission Enfance, Jeunesse et Culture : 8 membres (dont le Maire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide également, à l'unanimité, de constituer une Commission « Développement Economique et Finances » composée du Maire et des 4 adjoints, auxquels les Vice-Présidents des Commissions pourront selon les sujets traités être associés aux réunions.

Puis le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de chacune des Commissions (en plus de Monsieur le Maire, membre de droit).

Madame Obry fait part de son souhait de limiter sa participation à 2 Commissions en raison de ses contraintes professionnelles.

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont élus :

- Commission Action Sociale, Solidarité : Mesdames Annick Boullard et Marie-Thérèse Kasperski, Messieurs Jean-Marc Gillet, Sébastien Queneuille et Adep Younous

- Commission Sécurité des Biens, des Personnes et Routière : Mesdames Marie-Christine Berlez, Tiphany Depoilly, Marie-Pierre Vittu, Messieurs Christian Adam, Richard Croisy, Claude Giffard, Jean-Marc Gillet, Gianni Lelong
- Commission Urbanisme, Bâtiments, Travaux et Patrimoine : Mesdames Marie-Christine Berlez, Mélanie Boucher, Messieurs Christian Adam, Richard Croisy, Claude Giffard, Gianni Lelong, Sébastien Queneuille, Adep Younous
- Commission Développement Durable : Mesdames Marie-Christine Berlez, Annick Boullard, Messieurs Richard Croisy, Claude Giffard, Jean-Marc Gillet, Sébastien Queneuille, Adep Younous
- Commission Information, Communication, Ecoute et Proximité : Mesdames Marie-Christine Berlez, Annick Boullard, Tiphany Depoilly, Marie-Thérèse Kasperski, Christelle Obry, Marie-Pierre Vittu, Monsieur Sébastien Queneuille
- Commission Vie Associative, Fêtes, Cérémonies et Sports : Mesdames Annick Boullard, Marie-Thérèse Kasperski, Christelle Obry, Marie-Pierre Vittu, Messieurs Christian Adam, Richard Croisy, Claude Giffard, Adep Younous
- Commission Enfance, Jeunesse et Culture : Mesdames Mélanie Boucher, Annick Boullard, Tiphany Depoilly, Marie-Thérèse Kasperski, Marie-Pierre Vittu, Messieurs Jean-Marc Gillet, Gianni Lelong.

En tant que membre de la Commission Urbanisme, Bâtiments, travaux et Patrimoine, pour ce qui concerne le domaine du patrimoine, Madame Boucher signale qu'elle ne pourra pas participer aux commémorations à Etalondes, ses enfants étant scolarisés à St Rémy-Boscrocourt, elle les accompagne aux commémorations de cette commune.

Le Conseil Municipal en prend note.

Monsieur le Maire informe les membres des Commissions que ceux-ci devront se réunir sous huitaine pour procéder à l'élection des vice-présidents. En raison du calendrier très chargé d'ici la réunion de Conseil Municipal du 24 juin pour le vote du budget, Monsieur le Maire demande à chaque commission, soit de se réunir très rapidement la semaine prochaine, soit, de manière dérogatoire, de se procéder aussitôt à l'élection des Vice-Présidents. A l'unanimité, les membres des différentes commissions décident de procéder aussitôt à l'élection des Vice-Présidents.

Le Conseil Municipal prend acte que les Vice-Présidents suivants ont été élus à l'unanimité :

- Commission Action Sociale, Solidarité : Madame Annick Boullard.
Madame Vittu demande si les Vice-présidentes de cette Commission et du CCAS seront les mêmes. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.
- Commission Sécurité des Biens, des Personnes et Routière : Monsieur Christian Adam
- Commission Urbanisme, Bâtiments, Travaux et Patrimoine : Monsieur Richard Croisy
- Commission Développement Durable : Monsieur Claude Giffard
- Commission Information, Communication, Ecoute et Proximité : Madame Marie-Christine Berlez
(1 abstention : Madame Vittu)
- Commission Vie Associative, Fêtes, Cérémonies et Sports : Monsieur Adep Younous
- Commission Enfance, Jeunesse et Culture : Madame Marie-Thérèse Kasperski

Messieurs Giffard et Croisy font part de leurs souhaits d'être épaulés dans ces fonctions, en raison de l'importance des tâches à accomplir.

Monsieur le Maire les rassurent quant à l'aide qui leur sera apportée

b) Commission Communale de Contrôle de la liste électorale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du rôle de la Commission de contrôle de la liste électorale introduite par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 qui rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales. Désormais, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

Cette commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus, ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, comme c'est le cas à Etalondes, la commission est composée de 5 conseillers municipaux dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale et 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste, dans les mêmes conditions.

Au vu de ces conditions de désignation, le Conseil Municipal prend acte de la nomination de :

- Monsieur Christian Adam
- Monsieur Richard Croisy
- Monsieur Claude Giffard
- Madame Marie-Pierre Vittu
- Monsieur Sébastien Queneuille

pour participer à la Commission de contrôle de la liste électorale

2) Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire signale que dans la pratique, la Commune d'Etalondes, a toujours réuni la Commission d'Appels d'Offres pour les ouvertures de plis et le choix des entreprises, même lorsque celle-ci n'était pas tenue de siéger, ceci pour garantir une décision collégiale sur le choix des entreprises retenues. Il indique qu'en principe, la Commission d'Appel d'offres ne se réunit obligatoirement que pour les marchés dont la valeur est égale ou supérieure aux marchés européens (5.350.000 € pour les travaux, 214.000 € pour les marchés de fournitures ou de services – valeur 2020)

En application des articles L.1411-5, L.1414-2, D.1411-3 et D.1411-5 du CGCT qui dispose que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres se fait au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la C.A.O. Une seule liste de candidats se présentant, est élue à l'unanimité, la liste de Conseillers Municipaux suivants :

membres titulaires	membres suppléants
Monsieur Adep Younous	Monsieur Jean-Marc Gillet
Madame Annick Boullard	Monsieur Gianni Lelong
Monsieur Richard Croisy	Monsieur Claude Giffard

3) Désignation des élus au CCAS

En application des articles L.123-6, R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille, L.237-1 du Code électoral, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des 6 Conseillers Municipaux devant faire partie du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Cette élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une seule liste de candidats est présentée composée de Monsieur Mario Dona, Madame Annick Boullard, Monsieur Jean-Marc Gillet, Madame Marie-Thérèse Kasperski, Monsieur Sébastien Queneuille, Monsieur Adep Younous.

Aucune autre candidature n'étant recensée, les 6 Conseillers Municipaux ci-dessus sont élus à l'unanimité.

4) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

*** SIVOS Etalondes – St Rémy-Boscrocourt :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-7

La Commune étant adhérente au SIVOS Etalondes – Saint Rémy-Boscrocourt, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune au sein de ce syndicat, suite aux élections municipales. 4 délégués titulaires sont à désigner.

Les 4 élus suivants se portent candidats : Messieurs Mario Dona, Adep Younous, Jean-Marc Gillet et Madame Annick Boullard

Au vu de ces candidatures le Conseil Municipal élit, par 15 voix pour, les 4 délégués titulaires au SIVOS Etalondes – St Rémy-Boscrocourt :

- Monsieur Mario DONA
- Monsieur Adep YOUNOUS
- Madame Annick BOULLARD
- Monsieur Jean-Marc GILLET

*** SDE 76 : CLE n°12 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-7 ;

La Commune étant adhérente au SDE 76 CLE de la Région de Criel – Incheville - Londinières (CLE n°12), il convient de procéder à l'élection de ses représentants au Criel sur Mer – Incheville sein de l'organe délibérant de ce Syndicat.

Monsieur le Maire rappelle que le choix du Conseil Municipal ne peut porter que sur l'un de ses conseillers municipaux ;

Il est rappelé qu'en application des statuts de ce syndicat, la Commune est représentée par 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant.

Après un appel de candidatures, seuls 2 élus se déclarent candidats pour occuper les postes de délégué titulaire et suppléant : Messieurs Dona et Gillet.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité : Monsieur Mario DONA, comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Marc GILLET comme délégué suppléant

*** SIEA Caux Nord Est :**

Vu l'arrêté préfectoral du 21/01/2016 modifiant l'arrêté du 26 avril 1932 modifié, autorisant la création du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est (SIEA Caux Nord Est) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5212-7 ;

La Commune étant adhérente du SIEA Caux Nord Est, syndicat de communes, il convient de procéder à l'élection de ses représentants au sein de l'organe délibérant du SIEA.

Monsieur le Maire rappelle que le choix du Conseil Municipal ne peut porter que sur l'un de ses conseillers municipaux ;

Il est rappelé qu'en application des statuts du SIEA Caux Nord Est, la commune est représentée par 2 Délégués titulaires et 1 Délégué suppléant.

Un appel à candidatures est effectué.

Seuls 2 élus se déclarent candidats pour occuper les postes de délégués titulaires : Messieurs Dona et Adam.

Un seul élu se déclare candidat pour le poste de délégué suppléant : Monsieur Queneuille.

Au vu de ces candidatures qui ne soulèvent aucune opposition, le Conseil Municipal décide de procéder au vote.

A l'unanimité sont élus : Délégué titulaire n°1 : Monsieur Mario DONA

Délégué titulaire n°2 : Monsieur Christian ADAM

Délégué suppléant : Monsieur Sébastien QUENEUILLE

*** ADAS 76 :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Dona Mario et Madame Gillmann Agnès pour représenter la Commune au sein de l'ADAS 76

*** CIAS :**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Annick Boullard, comme représentante de la Commune au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la C.C.V.S.

*** Correspondant Défense et Gendarmerie**

Monsieur Christian ADAM est désigné comme correspondant Défense et correspondant Gendarmerie pour le compte de la commune

*** Désignation du Correspondant ENEDIS et EDF**

Monsieur Jean-Marc GILLET est désigné comme correspondant ENEDIS et EDF pour le compte de la Commune.

5) Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

En application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et dans le but de faciliter la gestion des affaires courantes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de déléguer les attributions suivantes à Monsieur le Maire, pour toute la durée du mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit, en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

6) Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que dans les communes de 1.000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation.

Ce document vise à préciser les règles de fonctionnement du Conseil Municipal, d'organisation des séances, des prises de paroles, etc. Il s'appuie sur un certain nombre de dispositions prévues par la loi.

Un projet de règlement intérieur a été transmis à tous les Conseillers Municipaux avant la présente séance pour qu'ils puissent l'étudier.

Monsieur le Maire revient sur certains points qui méritent une attention toute particulière ou des explications. Il indique que ce document pourra être amendé si nécessaire

Monsieur Lelong demande s'il est possible de revenir sur ce règlement intérieur, n'ayant pas eu le temps de l'examiner au préalable.

Monsieur le Maire indique qu'il sera possible de revenir ultérieurement sur les dispositions de ce règlement intérieur.

Monsieur Gillet indique que la question du mode d'envoi des convocations au Conseil Municipal sur papier ou par voie électronique n'est pas tranchée dans le règlement présenté.

Ce point sera revu à une prochaine réunion pour déterminer le mode de transmission des convocations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur ci-joint et accepte d'y apporter des modifications au cours du mandat si cela était nécessaire.

7) Achat d'une signature électronique pour le Maire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la dématérialisation des actes, la signature des actes se fait grâce à un certificat électronique sécurisé. Le certificat au nom de l'ancien maire arrivera à échéance le 18 juin et il y a lieu en même temps de procéder à une modification des droits pour les ouvrir au nom du nouveau maire. Ce certificat délivré par la Sté Docapost - Certinomis a une durée de validité de 3 ans. Son coût est de 276 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'achat de cette nouvelle signature électronique auprès de la société Docapost – Certinomis pour un coût de 276 € TTC et il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à son achat et à son renouvellement.

8) Questions diverses

* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Bibliothèque a ré-ouvert le mercredi 3 juin 2020, en appliquant un protocole sanitaire pour lutter contre le coronavirus.

Concernant l'application de la 2^{ème} phase de déconfinement, il signale que seules les réunions publiques de moins de 10 personnes sont autorisées avec l'obligation de respecter les règles de distanciation, Ces consignes sont valables jusqu'au 21 juin 2020. D'autres règles s'appliqueront peut-être après cette date. Pour le stade de football les entraînements sans public peuvent être repris. Mais l'accès aux vestiaires reste interdit.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucune association n'a repris contact avec la mairie pour relancer leurs manifestations telles qu'elles étaient prévues à leurs calendriers.

*les travaux de maintenance sur la RD 925 ont repris. C'est d'abord l'entreprise EBTP qui intervient pour resceller les caniveaux. Puis, la Sté Eiffage prendra le relais pour refaire l'enrobé sur toute la longueur en traversée d'agglomération.

Monsieur Lelong n'est pas certain de l'efficacité de cette reprise car la structure en dessous des caniveaux n'est pas bonne.

Monsieur Younous précise que le projet a été lancé en 2001 et il aura fallu 3 mandats pour qu'il aboutisse.

Monsieur le Maire souligne à cette occasion que le projet transition énergétique de la commune risque aussi de demander beaucoup de temps entre le moment où les études seront lancées et celui où il aboutira.

*Monsieur le Maire informe les élus qu'un « cahier de doléances » a été ouvert à la mairie Il est à leur disposition pour tracer leurs demandes ou doléances ou bien celles que les habitants leur font part.

*Il signale qu'ils seront sollicités par des administrés sur des problèmes de voisinage auxquels il leur sera difficile de répondre car le plus souvent, le litige se situe dans le domaine du droit privé.

Madame Obry demande quelle position doit avoir un conseiller municipal qui est sollicité pour donner une information.

Monsieur le Maire lui répond que s'il connaît la réponse, il peut renseigner l'administré. Par contre, s'il craint que l'information qu'il détient n'est pas sûre ou s'il ne sait pas répondre, il s'adresse à la mairie pour poser la question ou la pose par le biais du cahier de doléances.

*Madame Vittu demande si le panneau de signalisation indiquant « Le Tréport » dans le centre-bourg sera remis. C'est une demande faite par le propriétaire d'un gîte à Mancheville.

Monsieur le Maire lui répond que cela est prévu. C'est la Société EBTP qui doit reposer les anciens panneaux et en mettre des nouveaux.

*Madame Boucher demande s'il serait possible de mettre une signalétique à hauteur de la Pipe pour indiquer la jardinerie les Compagnons des Saisons, ou encore la mairie, le stade, ...

Monsieur le Maire propose que la Commission en charge des questions de signalétique s'en occupe.

*Monsieur Younous annonce une réunion programmée avec tous les présidents d'associations le 26 juin prochain pour avoir un échange constructif avec eux. Il souligne l'importance de toutes les associations pour la commune et il souhaite qu'elles travaillent en osmose avec la Commune.

Monsieur le Maire fait remarquer aux élus qu'il a souhaité qu'un maximum de conseillers municipaux fasse partie des commissions communales en relation avec les associations, ceci pour pouvoir leur apporter une aide matérielle en cas de besoin

*Monsieur Gillet évoque les décisions de maintenir la fermeture des écoles d'Étalondes et de Saint Rémy-Boscrocourt prises par les anciens maires, en accord avec le SIVOS, dans le cadre du Covid 19. Les conditions de reprise dans le respect du protocole sanitaire n'étaient pas assurées en raison de la lourdeur dudit protocole. Dernièrement, un décret est paru imposant le retour des enfants en classe. Les écoles vont donc ré-ouvrir. L'école va reprendre lundi et tous les services périscolaires vont fonctionner. Le protocole sanitaire reste très lourd. Les enseignants s'impliquent énormément dans ce projet de reprise, malgré toutes les difficultés qu'ils doivent surmonter. Des groupes d'enfants seront créés de manière à pouvoir tous les accueillir en alternance, la règle de distanciation sociale ne permettant de les avoir tous en même temps dans les classes. Les enfants alterneront entre les jours de présence à l'école et les jours à la maison en téléenseignement.

Madame Boucher fait remarquer que le SIVOS a toujours été présent pendant le confinement, ce qui explique qu'il a été aussi réactif pour le déconfinement. Elle a eu une explication des services académiques quant à la raison de la reprise de l'école à quelques semaines des grandes vacances. Il est apparu souhaitable que les enfants reviennent au moins une fois à l'école pour évoquer la pandémie.

*Monsieur Lelong se plaint du nombre de tranchées créées rue de la Vierge pour raccorder les nouvelles maisons et les dégradations qui s'ensuivent avec des trous sur la chaussée. Il signale aussi un trou important rue du Mesnil Sterling suite à un raccordement gaz d'une maison.

*Monsieur Younous signale qu'il ne sait pas sous quelle forme se feront les cérémonies du 14 juillet, si elles seront restreintes comme pour le 8 mai ou si elles pourront être élargies. Il attend les consignes. Depuis que la Clique des Sapeurs-pompiers a disparu, la commune s'est équipée d'une sonorisation portative pour accompagner les défilés. Il demande qu'un ou plusieurs élus l'assistent pour s'en occuper.

*Monsieur Adam demande si un emploi saisonnier sera repris cet été.

Monsieur le Maire lui répond par la négative. Il veut d'abord faire un bilan des moyens humains et matériels et mettre à plat l'organisation du travail.

Les débats étant clos, la séance est levée à 22 h 55.